



Avantage en nature vehicule

Par Hhh, le 19/03/2013 à 13:54

bonjourrnMon employeur met a ma disposition une c2 puis une twingo 3 portes pour mes déplacements pro et les allers retours domicile-lieu de travail depuis plusieurs annees. Puis j'ai eu l'autorisation de déposer mon aîné car la crèche se trouve sur le trajet. Puis avec mon deuxième enfant l'autorisation à été transformée en avantage en nature pour 2500€ par an. Cela me parait cher car je ne fais pas de détours, la crèche se trouve sur la route domicile lieu de travail et je ne peux m'en servir le week end ni les vacances bien sur. Est ce qu'au moins si c'est un avantage ne devrais je pas avoir le droit de m'en servir tout le temps?rnEt si je prenais mon véhicule privée pourrais je demander que les 2500€ annuels me soient ajoutés à mon salaire puisque je n'aurais plus l'avantage? Merci